

À Lille,  
Le 19 décembre 2016,

**Conseil régional des Hauts-de-France**  
151 Avenue du président Hoover  
59555 Lille Cedex

**Objet : Alerte sur les compagnies de la région Hauts-de-France**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Vice-président,

Nous nous adressons à vous aujourd'hui pour vous alerter sur les difficultés et les inquiétudes grandissantes des compagnies de la Région Hauts-de-France que nous représentons.

Tout au long de la démarche de concertation Culture conduite par le Conseil Régional, à laquelle nous avons participé, nous n'avons eu de cesse d'éclairer le fait que les compagnies sont, dans le secteur du spectacle vivant, le premier et indispensable maillon d'une politique culturelle ambitieuse en termes de création, de médiation, de rayonnement, d'enrichissement du territoire et de ses habitants. Et à ce titre, nous avons défendu le fait qu'elle fasse l'objet d'un soutien engagé, fort et durable de la part du Conseil Régional, selon des modalités lisibles et pérennes.

Alors qu'approche l'annonce de la nouvelle politique culturelle, le calendrier opérationnel adopté et les choix politiques esquissés ne nous semblent pas aller dans ce sens.

En dépit de notre courrier du 30 novembre dernier par lequel nous vous alertions déjà sur la nécessité d'un « soutien direct régulier et important aux équipes artistiques de la région », nous ne sommes pas associés à l'évolution des dispositifs de soutien aux compagnies (qui, bien souvent, différaient dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie), ni à la mise en place d'un calendrier et de procédures adaptées à notre réalité. Nous ne pourrions donc que déplorer *a posteriori* la dégradation de la situation des compagnies de notre région, ce qui éloigne la démarche de concertation Culture d'une co-construction effective.

Nous pouvons citer en exemple la mise en place du nouveau dispositif de soutien à la diffusion au Festival d'Avignon qui ne répond ni à la demande (le nombre des compagnies qui seront aidées est en baisse), ni au calendrier (la réservation des théâtres en Avignon intervient généralement avant la fin de l'année), ni aux contraintes artistiques (l'idée d'un ou deux lieux de diffusion choisis par le Conseil Régional sans préoccupation pour les nécessités spécifiques des équipes artistiques et des spectacles).

Aujourd'hui, de nombreuses questions se posent encore et il nous semble important de redire les positions communes énoncées par l'ensemble des structures que nous représentons :

- *Quelle forme prendra le soutien aux compagnies dans les prochaines années ?* Il est évidemment important de soutenir l'émergence et d'encourager l'expérimentation. Cela est néanmoins inséparable d'un soutien direct, fort et durable aux compagnies déjà référencées qui constituent le cœur de l'écosystème régional. D'autre part, la logique des appels à projets, qui placent les compagnies dans une situation de prestataire, nous paraît aller à l'encontre de la construction et du développement de projets exigeants et durables qui pourront rayonner sur le territoire et au-delà. C'est pourquoi l'augmentation des conventionnements pluriannuels des compagnies nous semble la première priorité. Enfin, l'ensemble des dispositifs doivent à nos yeux être régis par un règlement d'intervention clair qui n'impose pas l'impossible aux compagnies, comme par exemple le respect du montant de l'assiette subventionnable en cas de baisse de subventions des autres partenaires (cette règle avait d'ailleurs été aménagée en Picardie).

- *Comment le Conseil régional répondra-t-il au calendrier spécifique qui s'impose aux compagnies ?* Cette question se pose non seulement pour les dispositifs, qui doivent anticiper le cycle normal de production des spectacles (celui-ci débute souvent plus d'un an avant la création) mais aussi les problématiques de trésorerie inhérentes à ce cycle (les décaissements précèdent de beaucoup les rentrées financières). Afin de permettre aux compagnies de travailler dans des conditions de sérénité qui sont le gage de la qualité des projets mais aussi de la pérennité de nombreux emplois, le Conseil régional doit mettre en place un cadre clair pensé avec les compagnies et un échéancier de versement de subventions adapté (comprenant le versement d'acomptes en début d'année aux structures conventionnées).

- *Quelle part du budget spectacle vivant sera orientée vers les compagnies et comment cette part évoluera-t-elle d'ici la fin du mandat ?* Le spectacle vivant est un écosystème dense comprenant une grande variété de lieux et de compagnies. L'équilibre entre ces deux piliers de notre secteur doit être préservé : il est crucial que les compagnies, qui sont la première force de création sans laquelle aucune diffusion et aucune médiation ne peut avoir lieu, bénéficient de moyens qui leur sont directement et durablement alloués. Aussi serons nous particulièrement vigilants à ce que l'enveloppe orientée vers les compagnies évolue à la hausse dans le cadre de l'augmentation du budget culture, à laquelle vous vous êtes engagé d'ici la fin du mandat.

- *Quelle rôle joueront les compagnies dans la réponse du Conseil régional aux disparités territoriales ?* Les compagnies de la région contribuent largement au maillage territoriale et leur permanence sur les territoires offre bien souvent le premier interlocuteur artistique aux habitants de notre région. Il nous semble que des moyens supplémentaires pourraient être orientés vers les compagnies dans le cadre de dispositifs de résidence sur le territoire ou de conventions tripartites avec des collectivités qui répondraient à l'un des objectifs que vous avez donné à la politique culturelle de la nouvelle région : limiter les zones blanches et renforcer la proximité avec les habitants.

• *Comment l'arrivée à échéance du dispositif des emplois solidaires sera-t-elle compensée ?* De nombreuses compagnies basées dans l'Aisne, l'Oise ou la Somme, qui composaient ensemble le territoire de la région Picardie, bénéficient du dispositif des emplois solidaires mis en place par le Conseil Régional dont les crédits sont issus de la Direction de la formation et de l'apprentissage. Ces compagnies, dont l'activité se développe essentiellement en Picardie dans des zones peu denses en offre culturelle, doivent pouvoir bénéficier d'un surcroît de soutien du Conseil régional sur les crédits de la Direction de la culture à l'arrivée à échéance de leur emploi solidaire.

Sur toutes ces questions, nous vous demandons de prendre des engagements forts avant la présentation de la nouvelle politique culturelle régionale. Comment soutenir la culture sans soutenir les artistes ? Les compagnies, indispensables à l'activité de notre secteur, sont aussi un atout précieux pour la région : importantes créatrices d'emploi et éléments essentiels du maillage territorial. Il serait dommage que ces enjeux ne soient pas pris en compte par la nouvelle politique culturelle régionale alors même qu'ils ont été au cœur de la démarche de Concertation culture.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour débattre de ces enjeux, au cœur de l'avenir culturel de notre région.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, en l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Pour les compagnies et les équipes artistiques,  
Actes-Pro, le Synavi, le Syndeac, réunis au sein du CRAC